

Rapport Espéret : quelques avancées, des risques majeurs !

Intervenir !

Le rapport Espéret sur une nouvelle définition des tâches des enseignants et enseignants-chercheurs, vient d'être enfin rendu public. Il reprend pour l'essentiel des dispositions que le SNESUP avait analysées à partir d'une pré-version. Sa principale proposition, un contrat individuel passé entre l'établissement et l'enseignant pour fixer ses charges de services, au-delà éventuellement du service statutaire actuel, est inadmissible. Il serait d'ailleurs difficile à mettre en œuvre en tant que tel pour impossibilité juridique. Le ministre l'a reconnu, mais il évoque un « document d'engagement réciproque entre l'enseignant et l'établissement ». Le danger d'un contournement des garanties statutaires persiste donc !

Le rapport envisage d'institutionnaliser des situations de « non recherche » compensées par l'accroissement des tâches administratives ou d'enseignement, ce qui signifierait l'éclatement du métier d'enseignant-chercheur. Il faut au contraire garantir et renforcer le lien enseignement-recherche, et donner les moyens aux enseignants du Supérieur de participer effectivement à la création des connaissances.

Par ailleurs, ce rapport reprend partiellement certaines de nos revendications :

- prise en compte des nouvelles tâches pédagogiques, dans la définition des services d'enseignement
- équivalence TP-TD.
- décharge de service pour chaque enseignant débutant,
- transformation des primes en décharges de service,
- création de postes d'IATOS qualifiés pour la gestion et le fonctionnement des Universités.

D'autres propositions nécessitent un examen plus poussé, comme le rapport individuel d'activité et les modalités de prise en compte des activités d'administration .

Ce rapport ne propose aucune réduction du temps de travail quel que soit le scénario envisagé. Il ne peut pas être une réponse appropriée aux enseignants du supérieur qui demandent la diminution de l'ensemble de leurs charges de travail et en particulier un allègement des obligations d'enseignement, pour un meilleur équilibre de l'ensemble de leurs missions, et, pour un temps libéré, à consacrer à la culture, aux loisirs et à l'épanouissement personnel.

Le SNESUP appelle les enseignants du Supérieur à débattre et à intervenir pour des conditions d'exercice qui revalorise leur métier et l'ensemble de leurs missions. Ensemble, pour le service public et pour nous-mêmes, il nous faut imposer une véritable réduction du temps de travail, créatrice d'emplois, dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.